



Préjudice RTT : Le SNT Vosges demande la réouverture des négociations

Depuis de longues semaines, les agents du Conseil départemental des Vosges attendent une réponse concrète de leur collectivité concernant la régularisation d'un important préjudice lié à leurs droits RTT. Aujourd'hui, le SNT Vosges affirme que l'attente a assez duré.

Le 12 avril 2024, le SNT Vosges alertait officiellement la collectivité sur un dysfonctionnement majeur : la perte de **deux jours RTT par an** pour l'ensemble des agents depuis la signature du protocole du 3 décembre 2001. Pour certains collègues, ce préjudice atteint aujourd'hui **44 jours de RTT non accordés**.

Bien que l'administration ait validé, lors de la réunion du 28 novembre 2024, l'ouverture d'une négociation collective sur le sujet, **aucune réunion n'a été convoquée depuis**, pire aucun calendrier de rencontres n'a été proposé. L'administration reste silencieuse, et les agents restent dans l'expectative.

Le droit est clair. La jurisprudence administrative tant au Conseil d'État qu'au

Tribunal Administratif confirme qu'il est illégal pour une collectivité de bénéficier du travail d'un agent sans lui accorder la juste contrepartie. De plus, **aucune prescription** ne peut s'appliquer dans cette affaire en raison de la défaillance manifeste de l'administration.

Les RTT ne sont pas des jours "offerts" mais bien **des heures dûment travaillées** qui doivent être récupérées. Leur suppression revient à un manquement grave aux obligations légales de la collectivité.

Face à l'inertie de la collectivité, le jeudi 20 mars, le SNT Vosges a adressé à l'ensemble des élus de l'assemblée départementale une demande ferme et sans ambiguïté : **la réouverture rapide des négociations prévues**, qui permettront de rétablir les droits des agents et de réparer le préjudice subi, et ce conformément aux dispositions réglementaires et jurisprudentielles en vigueur.

Le SNT Vosges reste pleinement mobilisé pour **faire valoir les droits de tous les agents concernés**. Il vous informera sur les suites données par l'administration et les élus à cette revendication légitime.



L'équipe syndicale